

RP2

LIVRES NUMÉRIQUES ET ACCÈS AU SAVOIR ET À LA CONNAISSANCE

Organisateur
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ALES

Coordinateur et animateur
Didier DESMOTTES, Directeur de la médiathèque Alphonse Daudet

Cet atelier interactif abordera les enjeux stratégiques du livre numérique dans les politiques locales et présentera les expérimentations en cours dans ce domaine.

L'arrivée des tablettes numériques révolutionne le monde des livres et l'accès au savoir en général. Quels impacts a le numérique dans les pratiques des professionnels des bibliothèques, des musées ou des archives ? Quelle politique de lecture développer ? Comment promouvoir un égal accès à la connaissance avec le numérique ?

À travers les interventions seront appréhendées les stratégies de politique publique territoriale afin de conforter l'égalité de tous dans l'accès à cette société de l'information.

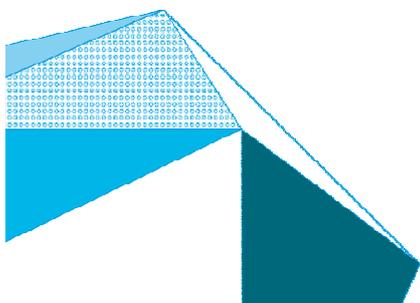
Didier DESMOTTES
Directeur de la médiathèque Alphonse Daudet

L'offre des livres numériques est en pleine expansion : pour les bibliothèques publiques, elle est à la fois porteuse d'atouts et de contraintes.

Introduction pédagogique

- **Quelques définitions**

Le livre numérique est un ouvrage publié dans un format électronique, tandis que le livre homothétique est un livre papier mis en version numérique. Le livre enrichi est quant à lui proche des CD-ROMs des années 90. Le livre électronique, enfin, est l'outil qui permet de lire ces livres, à



savoir un support électronique en forme de tablette comportant une mémoire vive permettant la lecture d'un texte sur écran.

Il en existe trois grandes catégories :

- la liseuse (Fnac, Amazon) ;
- la tablette (iPad) ;
- le smartphone (iPhone et déclinaisons d'Android).

▪ **Le marché**

400 000 tablettes ont été vendues en décembre 2010. On estime par ailleurs que 1,5 million de tablettes seront vendues cette année. 27 000 liseuses ont quant à elles été vendues en décembre 2010, 92 000 sont attendues cette année.

Le chiffre d'affaires du livre numérique a été multiplié par deux en un an aux États-Unis. Le chiffre de vente du livre poche a chuté parallèlement de 50 %. Il est envisagé que de tels événements surviennent bientôt en Europe. Pour le moment, 1,8 % du chiffre d'affaires de l'édition française est numérique, tous secteurs confondus.

▪ **Les pratiques culturelles**

L'augmentation de la lecture sur écran est proportionnelle à la baisse du temps passé devant la télévision. Actuellement, 53 % des Français déclarent ne pas lire, tandis que 11 % sont de « gros lecteurs » et lisent plus de 20 livres par an. 11 % des Français lisent par ailleurs un quotidien national. Les livres numériques les plus lus sont ceux de littérature (53 %), suivis par les livres pratiques (30 %).

Les bibliothèques et le livre numérique

Sophie PERRUSSON

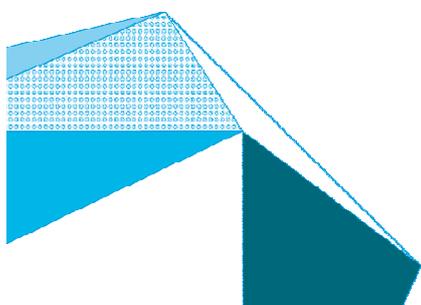
Directrice de la médiathèque municipale de Levallois-Perret

▪ **La mise en place du livre numérique dans les bibliothèques**

Les bibliothèques publiques sont confrontées à de nouveaux modèles de développement économique. **Les offres sont proposées par un nouvel acteur, nommé agrégateur** : des œuvres sont rassemblées au cours de négociations avec les éditeurs puis présentées au sein d'une plateforme pourvue d'un moteur de recherche et parfois de fonctionnalités supplémentaires.

Les offres varient selon les agrégateurs et proposent :

- une sélection au titre avec un nombre de téléchargements pour une durée déterminée ;
- un abonnement annuel par bouquet avec un nombre d'accès simultanés limités ou illimités ;
- des acquisitions ponctuelles ou non.



Les coûts varient selon les équipements qui composent le réseau, le nombre d'inscrits, le nombre d'utilisateurs supposés, la possibilité d'accès à distance ou non. La mise en place d'une licence est par ailleurs nécessaire pour pouvoir accéder au contenu.

Il s'agit du passage d'une économie de biens à une économie de services. La TVA sur le prix du livre numérique est également en débat. Nous vivons une période d'expérimentation.

Didier DESMOTTES

Les collectivités locales sont confrontées à un marché très atomisé en matière d'offres, d'accès, de pérennité d'accès.

- **Du consortium ou de la mutualisation pour des coûts moindres**

Sophie PERRUSSON

Les monopoles s'imposent aux bibliothèques, qui doivent s'adapter selon leur stratégie et leur budget. Si cela est supportable pour certaines, ce n'est pas le cas pour toutes. Le 30 mars 2010, le Ministre de la Culture a présenté 14 propositions pour développer la lecture, dont celle d'une licence numérique nationale, valable uniquement pour les bibliothèques universitaires. Les bibliothèques publiques doivent ainsi trouver d'autres solutions.

L'offre légale est encore limitée, voire fluctuante. Il existe deux offres pionnières, permettant une lecture sur tablette :

- Cyberlibris famili ;
- Numilog.

Les offres sont encore restreintes ; le domaine documentaire est parcellaire, celui de la littérature adulte et jeunesse très pauvre, et s'oppose aux attentes d'un public habitué notamment à l'abondance offerte par internet. L'accès à distance est impossible.

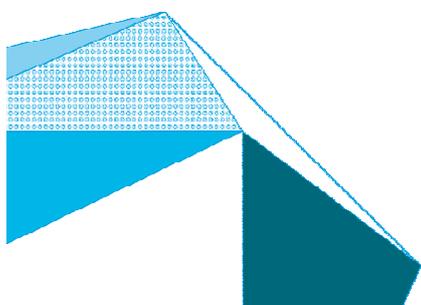
De nouveaux agrégateurs de livres numériques essaient de percer sur le marché, tels que Leki, proche des petits éditeurs. Lors de la mise en place de ces offres, il faut tenir compte par exemple de leur compatibilité avec les systèmes d'exploitation.

- **CAREL (Consortium pour l'Acquisition des Ressources Électroniques en Ligne)**

Au niveau national, CAREL liste toutes les offres numériques existant pour les bibliothèques publiques. Or, juridiquement, CAREL ne fonctionne pas comme un consortium. Ainsi, les bibliothèques non universitaires ne parviennent pas à peser assez pour obtenir des tarifs intéressants. En Allemagne, par exemple, 110 bibliothèques peuvent utiliser les ressources négociées par leur consortium. C'est le cas aussi aux Pays-Bas et pour les bibliothèques de Londres. Ces consortiums permettent d'avoir une équité des services sur le territoire, des tarifs moins chers et un service de qualité.

Didier DESMOTTES

En France, il n'existe pas de groupements d'achats, que ce soit pour les communes ou pour les bibliothèques.



De la salle

Comment fonctionne CAREL ?

Sophie PERRUSSON

Des salariés de la Bibliothèque Publique d'Information s'informent auprès des agrégateurs, listent l'ensemble des ressources numériques, créent un catalogue. Cependant, CAREL ne devrait pas évoluer vers un consortium.

Michel FAUCHIE

Président de l'Association pour le Développement des Documents Numériques en Bibliothèque (ADDNB)

CAREL s'appuie sur la BPI, très demandeuse de ressources numériques : 600 postes environ y sont à la disposition des lecteurs. Dans le cadre de la rénovation de CAREL, la BPI s'interroge sur la poursuite de cette mission de développement numérique existant depuis 1996.

Le service du livre et de la lecture du ministère de la Culture et de la Communication a annoncé en octobre 2010 que les négociations sur l'accès du numérique dans les bibliothèques publiques relèveraient désormais de son périmètre. Depuis, les bibliothèques ont repris la main et demandé à la BPI de reconsidérer sa position. Il en sortira une association de bibliothèques qui bénéficieront d'un certain nombre de services : le choix des ressources, la négociation des prix, un réseau d'experts. Tel est le plan théorique.

Didier DESMOTTES

Alors que certaines pratiques émergent, les collectivités locales se retrouvent seules face à des éditeurs parcellaires, sans groupement d'achats ni négociation possible. CAREL, que ce soit dans sa version 1 ou sa version 2, n'a pas le poids des bibliothèques de l'enseignement supérieur. **Il est à craindre qu'une association ne soit pas suffisante pour négocier avec Hachette, Amazon...**

Sophie PERRUSSON

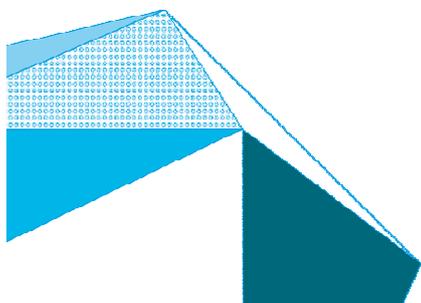
L'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation est un exemple de mutualisation réussie de groupement d'achats pour accéder à des contenus numériques. Certains modèles mieux adaptés, basés sur l'accès libre, sont étudiés.

De la salle

Quel est le rapport tarifaire entre les collections papier et numériques ?

Sophie PERRUSSON

20 % des collections papier achetées, en général, sont utilisées. N'est-ce donc pas aussi beaucoup d'argent dépensé pour les acquisitions physiques ? Les bibliothèques sont partagées entre l'impératif de maîtrise des dépenses, l'introduction au numérique, tout en restant en lien avec les besoins des usagers et leur mission de service public. Leur plan stratégique doit être en accord également la politique de la collectivité locale.



À Levallois, la politique étant très tournée vers le numérique, la bibliothèque ne pouvait s'en dispenser. Par comparaison, le coût est équivalent aux acquisitions physiques.

Le numérique possède des atouts indéniables :

- facilité de recherche ;
- mise à jour plus aisée ;
- possibilité d'emprunt simultané ;
- complémentarité des collections ;
- possibilité pour des bibliothèques au budget modeste d'avoir des collections importantes.

L'utilisation des offres légales payantes est modérée et variable selon les bibliothèques. **Le bilan des bibliothèques est en demi-teinte pour l'instant. Tous les pays européens voient une montée en puissance du numérique.**

Ces nouvelles pratiques révolutionnent le métier de bibliothécaire, qui évolue du métier d'acquéreur vers celui de médiateur : il doit savoir guider avec précision l'utilisateur dans ce flux riche de savoirs. Les offres éditoriales arrivent déjà toutes faites : *quid* de la sélection faite par le bibliothécaire ? À Levallois, on n'achète plus en physique ce qui existe dans le bouquet numérique. Il faut également tenir compte l'équipement de la population sur le territoire, de la qualité du réseau de connexion.

Michel FAUCHIE

En tant que service public, les bibliothèques doivent garantir l'accès à l'information, au réseau, à la diversité culturelle. **Or les offres sont indigentes et les systèmes d'enfermement puissants. Ils poussent le consommateur à multiplier les achats d'applications.** Il faut rester vigilant sur ces points.

De la salle

Comment se construisent les consortiums des bibliothèques de l'enseignement supérieur ? Les bibliothèques universitaires en cours de construction en Ile-de-France seront-elles accessibles au public ?

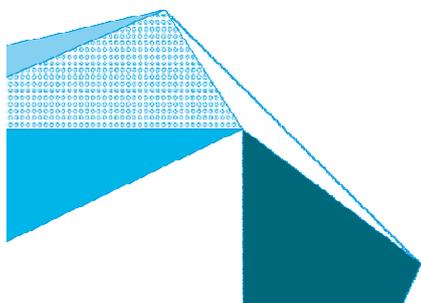
Michel FAUCHIE

Les bibliothèques universitaires ont créé un consortium il y a quelques années afin de négocier leurs ressources académiques, techniques, spécialisées. Or les éditeurs commencent à négocier. Le directeur de bibliothèque est devenu un exécutant du conseil d'administration de l'université. Ce débat public / privé est soumis à des pressions permanentes.

De la salle

Les fichiers numériques, qui coûtent très cher, ne seront accessibles que durant quelques années pour des raisons de maintenance. Il faudrait créer une offre acceptable pour les éditeurs et jouable pour les budgets des collectivités.

L'ouverture des bibliothèques universitaires au reste de la population est en vigueur dans de nombreuses villes, à l'étranger notamment. C'est une question de mutualisation. En général, les



professionnels sont attachés à un accès le plus large possible de la documentation, mais des conflits intestins peuvent entraver ces démarches. Ils devront être dépassés.

Didier DESMOTTES

L'enjeu principal est territorial. Comment, dans une association informelle, négocier avec de grands organismes de presse ?

Concernant le volet de l'ouverture des BU sur la ville, il serait souhaitable que les étudiants puissent travailler lorsqu'ils le veulent, comme en Angleterre, où elles sont ouvertes 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Comment mutualiser les ressources sur un seul territoire ? Les Ministères de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Culture, ne communiquent pas entre eux, alors qu'ils traitent des mêmes enjeux.

De la salle

Les œuvres tombées dans le domaine public sont largement disponibles sur des plates-formes commerciales. Qu'est-ce qui empêche d'imaginer une offre des bibliothèques déjà basée sur ces œuvres qui seraient accessibles largement sur le territoire à travers ces portails ?

Par ailleurs, les livres numériques peuvent être annotés, partagés, etc. Qu'en est-il de la mémoire de ces notes ?

Sophie PERRUSSON

Si un livre est en accès illimité, le lecteur peut enregistrer ses notes dans sa propre étagère sur son compte utilisateur.

De la salle

Si l'usager change de fournisseur, le contenu disparaît-il ?

Sophie PERRUSSON

En effet.

Michel FAUCHIE

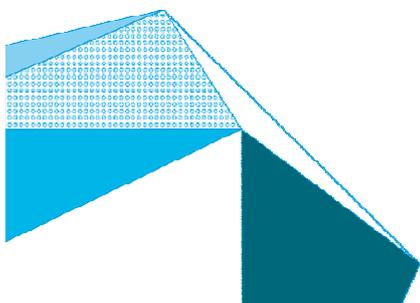
Il ne devrait pas être imposé aux usagers de déposer ses notes ici ou là, afin de ne pas reproduire les modèles commerciaux fermés. Idéalement, une plate-forme de lecture devrait comporter un accès à un compte usager, avec un accès à des œuvres du domaine public, à une offre abondante qui reste actuellement trop parcellaire dans les bibliothèques publiques. En outre, **c'est l'usager qui devrait être au centre de la démarche.**

Didier DESMOTTES

Il serait très souhaitable de créer une base d'accès aux livres du domaine public, tous secteurs confondus, sur l'ensemble du territoire, urbain et rural. Il est nécessaire de territorialiser la réflexion.

De la salle

Il est difficile de cerner le phénomène.



Sophie PERRUSSON

En effet, car il est difficile de prévoir l'évolution du développement du livre numérique. En Europe, d'autres pays voient leurs téléchargements et usages progresser. La France pourrait suivre la même voie.

Michel FAUCHIE

Le modèle américain n'est pas le modèle français. Aux États-Unis, il n'existe pratiquement plus de librairies. En France, le secteur de l'édition est historiquement important. Le livre numérique arrivera peut-être différemment, peut-être mieux. La bibliothèque constitue en outre un espace culturel et social, connecté à d'autres espaces du même type.

Dans la pratique numérique, c'est sans aucun doute l'utilisateur qui imposera sa pratique. La bibliothèque devra s'adapter.

La commission de l'économie numérique du CNL attribue des aides aux éditeurs souhaitant numériser. Les stratégies sont parfois curieuses : des pans entiers dont auraient besoin les bibliothèques ne sont pas considérés. **Le numérique devra être intégré dans le projet global de la bibliothèque.**

De la salle

Toutes les ressources ne peuvent être numériques. L'offre doit être aussi matérielle.

Didier DESMOTTES

Les gens ont besoin de livres papier.

- **La matérialité du livre**

Michel FAUCHIE

Dans la bibliothèque numérique, rien n'est visible. Elle suscite également des fantasmes sur l'accès rapide à des milliers de livres.

Il faut définir la bibliothèque d'aujourd'hui : elle est un espace social et culturel au sein d'un territoire, qui porte la réflexion sur l'accès au savoir, à la connaissance, à la culture. Mais qui doit porter celle sur les ressources numériques ?

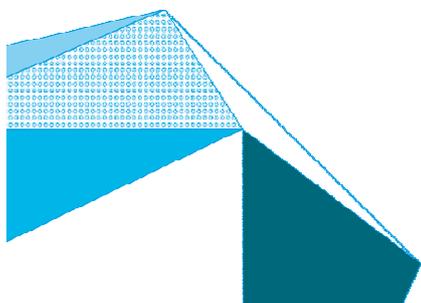
Les notions de bibliothèques et de territoires doivent se rencontrer grâce à des équipes prenant en charge la promotion, la gestion et la diffusion de la culture sur un territoire. Or il n'existe pas encore d'organisation en tant que telle. On peut créer des plates-formes au niveau d'un territoire, rencontrer des éditeurs, des libraires, des membres de l'éducation nationale.

Didier DESMOTTES

Il est impératif de territorialiser les problématiques autour de l'arrivée du livre numérique, afin de pouvoir solliciter plus aisément des financeurs.

Michel FAUCHIE

On pourrait imaginer au niveau régional ou départemental des plates-formes numériques mettant à disposition pour les collégiens ou lycéens des livres numériques tenant du domaine public.



- **Culture numérique et territoires : les problématiques managériales**

De la salle

La bibliothèque, les musées, et l'ensemble des services d'une collectivité devraient se doter d'une véritable stratégie Web, et envisager les implications d'une telle démarche, en termes de charte de travail interne également.

De la salle

Le développement du livre numérique du côté des musées est-il prévu ?

Michel FAUCHIE

Les musées sont très intéressés par la relation au visiteur et la notion de collection imaginée par le visiteur. Preuve en est l'expérience « Muséomix » qui s'est déroulée à Paris au mois de novembre. La restitution en ligne de telles pratiques ouvre des perspectives et rend le visiteur actif. Les musées sont à la pointe sur ces sujets.

Didier DESMOTTES

La RMN édite de nombreux livres pour l'iPad. Comment accéder aisément à ces contenus dans les bibliothèques ?

Concernant les organisations, il est nécessaire d'imaginer à la fois des plans de formation Web, ainsi que la mise en place d'outils numériques dans le back office des collectivités.

Michel FAUCHIE

Le modèle expérimental est le moteur du changement. L'expérimentation est basée sur un protocole. Dans le numérique, les problèmes sont considérés par à-coups, et améliorés au fur et à mesure. Par exemple, après avoir testé des liseuses dans une bibliothèque, on pourrait se rendre compte que la solution n'est pas idéale mais pourrait être utilisée de façon ciblée sur certains événements (durant les rentrées littéraires, dans les clubs de lecteurs).

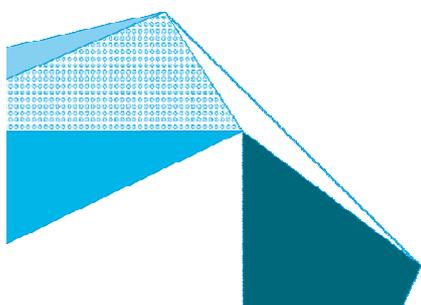
Enfin, alors que **les méthodes du numérique sont agiles, du côté de l'institution les budgets restent fixes et les pratiques plus lentes**. Il faut trouver l'articulation dans les pratiques expérimentales.

Création et partage

Le temps de l'habitant, ses usages, doit pris en compte. Il faut reconsidérer la médiation, comme partageable avec les musées, centres culturels, écoles, CDI, associations...

- **La ville numérique et ses repères**

Le repère de l'habitant reste les lieux physiques : il est souhaitable de définir lesquels sont visibles dans la ville numérique.



▪ Les nouvelles formes de création numérique underground

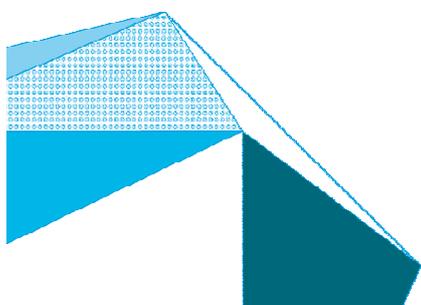
Voici quelques exemples de ces nouvelles formes de création numérique :

- 15 à 20 000 livres numériques sont créés par des internautes (le groupe le plus connu étant la Team Alexandriz).
- Des artistes scellent des clés USB dans les murs de la ville pour que les gens puissent les récupérer...

La culture numérique doit être considérée positivement afin de pouvoir être incluse dans la politique de la ville.

Didier DESMOTTES

La collaboration est primordiale sur un territoire donné pour faciliter l'accès aux livres numériques. Il faut par ailleurs préparer en profondeur les équipes afin qu'elles soient prêtes à appréhender ces nouvelles pratiques. Ainsi, les collectivités seront plus fortes demain pour discuter dans le cadre de consortiums avec les éditeurs.



Les propos énoncés dans ce document n'engagent que la responsabilité de la personne citée.

Compte-rendu des Entretiens territoriaux de Strasbourg
7 et 8 décembre 2011

© CNFPT INET 2011

Réalisation :

[ubiquus]

